

KLV LAB

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de création, mise en conformité et vérification de DCP

Version	1.0.0 - 1er septembre 2026
Éditeur	Léo BRANDAZZI - Entrepreneur individuel
Contact commercial / réclamations	contact@klvlab.com / support@klvlab.com

Article 1 - Identité du prestataire et objet

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») sont proposées par Léo BRANDAZZI, entrepreneur individuel exerçant sous le nom commercial KLV Lab, 9 rue Alfred Bruyas, 34000 Montpellier, France, SIREN 108 697 996, SIRET 108 697 996 00016, téléphone : +33 (0)6 86 50 00 35, site : <https://klvlab.com>, adresse électronique : contact@klvlab.com.

KLV Lab réalise notamment des prestations de création, mise en conformité, encodage, contrôle et vérification de Digital Cinema Packages (« DCP »), ainsi que, lorsqu'elles sont expressément prévues au devis, des prestations de chiffrement et de gestion de KDM ou DKDM.

KLV Lab bénéficie de la franchise en base de TVA : TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Article 2 - Champ d'application et documents contractuels

Les CGV s'appliquent à toute commande acceptée par KLV Lab, qu'elle soit passée par un client professionnel ou par un consommateur. Est consommateur la personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Le contrat est constitué, par ordre de priorité, du devis accepté et de ses éventuelles conditions particulières, puis des présentes CGV. En cas de contradiction, le devis et ses conditions particulières prévalent. Les informations, tarifs et présentations figurant sur le site internet ont une valeur informative et ne constituent ni une offre ferme, ni un engagement de délai.

La version applicable est celle remise ou rendue accessible au client avant l'acceptation du devis. Toute modification ultérieure des CGV est sans effet sur les commandes déjà conclues.

Article 3 - Devis et formation de la commande

Sauf mention contraire, le devis est valable trente (30) jours calendaires à compter de sa date d'émission. À l'expiration de ce délai, KLV Lab peut réviser le prix, le périmètre, le délai ou la disponibilité de la prestation.

La commande devient ferme lorsque le client accepte et signe électroniquement le devis. En signant, le client reconnaît avoir reçu les présentes CGV et les accepter sans réserve. KLV Lab peut refuser de commencer la prestation tant que les informations ou fichiers nécessaires n'ont pas été reçus et, lorsqu'un acompte est prévu, tant que celui-ci n'a pas été encaissé.

Aucun acompte n'est exigé de manière systématique. Lorsqu'un acompte est nécessaire, son montant, sa date d'exigibilité et ses conditions figurent dans le devis. Cet acompte s'impute sur le prix total et ne fait pas obstacle aux droits impératifs du consommateur.

Article 4 - Prix

Les prix sont exprimés en euros. Le montant figurant au devis correspond au prix total de la prestation définie, sous réserve des prestations supplémentaires demandées ou rendues nécessaires par une modification des éléments fournis par le client.

Aucun supplément n'est facturé sans information préalable du client et accord écrit sur son principe et son montant. Pour une commande étrangère, le traitement fiscal et les éventuels frais bancaires sont précisés au devis en fonction du pays et du statut du client.

Article 5 - Éléments fournis par le client

Le client fournit un master finalisé, ainsi que l'ensemble des fichiers, métadonnées, instructions et validations nécessaires. Il conserve une copie de tous les éléments transmis. KLV Lab n'est pas un service de sauvegarde des fichiers sources.

Le client répond de la qualité et de l'exactitude des éléments fournis, notamment de l'image, du mixage, des niveaux sonores, des textes, des sous-titres, des polices, des logos, du titrage, des langues, des fréquences, des formats et de toute instruction éditoriale ou artistique.

KLV Lab n'a pas pour mission de corriger automatiquement les défauts présents dans le master. Lorsqu'une anomalie manifeste est détectée, KLV Lab en informe raisonnablement le client. Toute correction du master ou intervention hors du périmètre convenu peut faire l'objet d'un supplément après accord écrit.

Article 6 - Droits sur les contenus

Le client garantit qu'il dispose de tous les droits, autorisations et licences nécessaires sur les images, sons, musiques, sous-titres, polices, logos et autres éléments confiés. Il autorise KLV Lab à les reproduire, convertir et traiter uniquement dans la mesure nécessaire à l'exécution de la commande.

KLV Lab n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur le film. KLV Lab n'a pas à contrôler la chaîne des droits du client et ne répond pas d'une réclamation de tiers trouvant sa cause dans un élément fourni ou imposé par le client.

Article 7 - Délais d'exécution

La date ou le délai d'exécution applicable est indiqué dans le devis. Sauf mention contraire, le délai court à compter de la plus tardive des dates suivantes : acceptation du devis, réception de l'ensemble des éléments complets et techniquement exploitables, réception des validations nécessaires et, le cas échéant, encaissement de l'acompte prévu.

Tout retard, omission, fichier inutilisable, nouvelle version ou modification d'instruction imputable au client peut entraîner un décalage raisonnable. KLV Lab en informe le client et lui communique, lorsque cela est nécessaire, un nouveau délai.

Une urgence ou une date impérative n'engage KLV Lab que si elle a été expressément acceptée dans le devis ou confirmée par écrit. La vérification en salle dépend en outre de la disponibilité de la salle, contrainte annoncée avant l'acceptation de l'option correspondante.

Article 8 - Contrôles et vérification en salle

Sauf prestation différente prévue au devis, le contrôle standard comprend une vérification complète de l'intégrité des fichiers du DCP, de la cohérence de sa structure logique et de sa conformité aux spécifications SMPTE applicables et aux paramètres convenus. Une dérogation ou spécification particulière expressément demandée et validée par le client prévaut pour la commande concernée.

Le contrôle standard n'inclut pas le visionnage intégral du film et ne constitue pas une garantie de fonctionnement sur tous les serveurs, media blocks, projecteurs ou configurations existants.

Lorsque l'option de vérification complète en salle est commandée, le film est visionné dans son intégralité par KLV Lab, dans une salle mise à sa disposition et équipée d'un système professionnel de projection cinéma. Un rapport est remis au client et peut intégrer les points d'attention constatés, qu'ils soient directement liés au passage en DCP ou non. Cette vérification atteste du résultat constaté sur le système utilisé, sans garantir l'identité de comportement de tous les équipements de projection.

Article 9 - Modifications et corrections

Toute modification demandée après le début de la prestation - notamment remplacement du master, d'une piste audio ou de sous-titres, changement de titre, de format, de fréquence, de version ou de paramètres - peut entraîner un supplément et un nouveau délai. KLV Lab demeure libre de ne pas facturer une modification mineure.

Lorsqu'un défaut est imputable à KLV Lab, notamment une omission ou une erreur d'encodage au regard du devis et des éléments validés, KLV Lab corrige et, si nécessaire, recrée puis remet gratuitement le DCP concerné dans un délai raisonnable. Cette correction constitue le remède prioritaire, sans priver le consommateur de ses droits légaux.

Si les fichiers ont été supprimés à l'issue de la période de conservation, le client fournit de nouveau les éléments nécessaires à la correction. Les changements de choix du client ou les défauts du master ne constituent pas des erreurs de KLV Lab.

Article 10 - Livraison par SFTP

La livraison est exclusivement dématérialisée au moyen de l'espace SFTP mis à disposition du client. Elle intervient lorsque le DCP final a été déposé sur cet espace, que son accès a été autorisé après paiement intégral et que KLV Lab a notifié au client sa disponibilité.

La seule présence technique d'un fichier encore inaccessible faute de paiement ne vaut pas livraison. Le client doit télécharger le DCP, vérifier que le téléchargement est complet et en conserver une copie.

Les identifiants SFTP sont personnels et confidentiels. Le client ne doit pas les transmettre à un tiers et informe immédiatement KLV Lab de toute perte, divulgation ou utilisation suspecte.

Article 11 - Usage du serveur et conservation

L'espace SFTP est réservé aux fichiers nécessaires à la commande. Il ne peut servir d'espace général de stockage, d'archivage, de partage ou de sauvegarde. Sont interdits les fichiers étrangers à la prestation, illicites, malveillants ou susceptibles de compromettre le serveur. KLV Lab peut suspendre temporairement l'accès en cas de risque de sécurité ou d'usage manifestement abusif, après information du client lorsque la situation le permet.

Les fichiers sources, intermédiaires et DCP restent accessibles ou conservés pendant trente (30) jours calendaires après la notification de livraison. Passé ce délai, KLV Lab peut les supprimer sans être tenu de conserver une copie, de fournir un nouvel exemplaire ou de recréer gratuitement le DCP, sous réserve de l'obligation de corriger une erreur qui lui serait imputable.

La conservation éventuelle de clés cryptographiques nécessaires à une prestation KDM obéit à la durée particulière indiquée au devis et non au délai de trente jours ci-dessus.

Article 12 - Livrables et éléments internes

Sauf mention contraire, la livraison comprend uniquement le ou les DCP finaux prévus au devis, le rapport de vérification lorsque l'option en salle a été commandée et les éventuelles KDM ou DKDM expressément prévues.

Les fichiers de projet, fichiers intermédiaires, journaux techniques, réglages, méthodes, outils, logiciels, certificats et autres éléments de fabrication restent internes à KLV Lab. Chaque version supplémentaire, Version File, langue, piste audio, sous-titrage ou CPL doit être prévue au devis ou commandée en supplément.

Article 13 - Confidentialité

KLV Lab traite comme confidentiels les films et éléments confiés et les utilise uniquement pour exécuter la commande. Aucun film, image, extrait ou information non publique n'est utilisé à des fins promotionnelles sans l'autorisation écrite du client.

Lors d'une vérification en salle, la manipulation et le visionnage sont effectués exclusivement par KLV Lab. Aucun tiers n'est autorisé par KLV Lab à visionner, copier ou utiliser le DCP, lequel est supprimé du serveur de lecture à l'issue de la vérification.

Article 14 - Paiement

Les factures sont payables comptant dès leur émission, par virement bancaire ou par carte au moyen du service de paiement sécurisé proposé par KLV Lab. Le paiement est réputé reçu lorsque les fonds sont effectivement crédités. Sauf condition particulière écrite, aucun accès au DCP final n'est ouvert avant l'encaissement intégral.

Pour tout client professionnel, tout retard entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, des pénalités calculées au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage, à compter du lendemain de la date d'exigibilité. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement est également due par facture impayée. Lorsque les frais réellement engagés excèdent ce montant, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs.

Ces dispositions propres aux retards entre professionnels ne s'appliquent pas aux consommateurs.

Article 15 - Annulation hors droit de rétractation

Sous réserve du droit légal de rétractation du consommateur, toute annulation demandée avant le début du travail n'entraîne aucune facturation, à l'exception des frais particuliers déjà engagés avec l'accord du client.

Après le début de la prestation, le client règle le travail effectivement réalisé et les frais engagés. Lorsque la prestation est terminée, le prix intégral est dû, même si le client décide de ne pas télécharger ou utiliser le DCP. Tout acompte déjà versé s'impute sur les sommes dues et n'est pas conservé au-delà de celles-ci.

Article 16 - Droit de rétractation des consommateurs

Le consommateur qui conclut le contrat à distance dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision. Il peut utiliser le formulaire annexé ou adresser toute déclaration dénuée d'ambiguïté à support@klvlab.com ou à KLV Lab, 9 rue Alfred Bruyas, 34000 Montpellier, avant l'expiration du délai.

Si le consommateur souhaite que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation, KLV Lab recueille sa demande expresse, notamment au moyen de la mention prévue dans le devis. En cas de rétractation après ce commencement, le consommateur verse un montant proportionnel au service effectivement fourni jusqu'à la communication de sa décision.

Lorsque la prestation a été pleinement exécutée avant la fin du délai de quatorze jours, le droit de rétractation ne peut plus être exercé si l'exécution a commencé avec l'accord préalable et exprès du consommateur et si celui-ci a reconnu qu'il perdrait son droit une fois la prestation entièrement exécutée.

En cas de rétractation valable, KLV Lab rembourse les sommes dues au plus tard quatorze jours après avoir été informé de la décision, en utilisant le même moyen de paiement sauf accord exprès contraire.

Article 17 - DCP chiffrés, KDM et DKDM

Le présent article s'applique uniquement lorsqu'une prestation de chiffrement, de KDM ou de DKDM figure expressément dans le devis. Le devis précise le nombre de KDM incluses, leur prix, la période de gestion, la durée de conservation des clés et le tarif des demandes supplémentaires.

KLV Lab génère des KDM uniquement pour les DCP qu'il a lui-même créés et chiffrés. KLV Lab ne prend pas en charge une DKDM extérieure ni la génération de KDM pour un DCP créé par un tiers.

À la demande écrite du client, KLV Lab peut remettre une DKDM destinée au certificat d'un laboratoire ou service désigné, afin que celui-ci assure ensuite la génération et la distribution des KDM. Après cette remise,

KLV Lab ne répond pas des KDM générées par ce tiers, ni de l'usage, de la diffusion ou de la conservation de la DKDM.

Pour chaque KDM, le client fournit en temps utile le certificat exact du serveur ou media block destinataire, l'identification de la salle et de l'équipement, les dates et heures de début et de fin, le fuseau horaire applicable, l'adresse électronique du destinataire et toute consigne utile. KLV Lab peut contrôler l'exploitabilité technique des éléments, mais ne garantit pas que le certificat transmis correspond à l'équipement effectivement installé.

La demande complète doit parvenir au moins deux (2) jours ouvrés avant le début de validité souhaité ou la projection. Une demande plus tardive est traitée selon les disponibilités, sans garantie de délai. La KDM est envoyée au client ou directement à la salle selon ses instructions écrites.

Une KDM régénérée en raison d'une information erronée, incomplète ou modifiée par le client ou la salle peut être comptabilisée comme une nouvelle KDM et facturée. Toute erreur imputable à KLV Lab est corrigée gratuitement et sans décompte supplémentaire.

KLV Lab ne répond pas d'un échec causé par un mauvais certificat, une horloge ou un fuseau mal configuré, une incompatibilité ou un dysfonctionnement de l'équipement, une information modifiée, un défaut d'ingest ou une manipulation postérieure à l'envoi. Les clés sont conservées pendant la durée prévue au devis ; au-delà, KLV Lab ne garantit plus la possibilité de générer une nouvelle KDM.

Article 18 - Obligations du client avant projection

Le client télécharge le DCP pendant la période de disponibilité et le transmet suffisamment tôt à la salle afin de permettre son ingest et, lorsque cela est possible, un test préalable. Il signale sans délai toute anomalie constatée et communique les informations techniques utiles à son analyse.

KLV Lab n'est pas responsable d'une projection manquée lorsqu'un téléchargement, un ingest, un test ou un signalement tardif ne lui laisse matériellement aucun délai raisonnable pour intervenir, sous réserve que le DCP et les délais convenus aient été respectés par KLV Lab.

Article 19 - Responsabilité

KLV Lab répond de la bonne exécution de ses obligations et corrige les erreurs qui lui sont imputables. Sa responsabilité ne peut être engagée pour les défauts du master, les choix ou instructions du client, les modifications réalisées après livraison, la perte d'une copie par le client, le fonctionnement d'un réseau ou d'un équipement tiers, ou toute cause qui ne lui est pas imputable.

KLV Lab garantit l'intégrité logique du DCP dans le périmètre du contrôle commandé, mais ne garantit pas son fonctionnement sur tout équipement de cinéma existant ni l'absence d'un défaut artistique ou technique qui n'était pas inclus dans le contrôle convenu.

Uniquement dans les relations avec un client professionnel, KLV Lab ne répond que des dommages directs, certains et prévisibles. Sont exclus les pertes indirectes, notamment de chiffre d'affaires, d'exploitation, de contrat, d'image ou d'opportunité. Le montant total de sa responsabilité est plafonné au prix effectivement payé pour la commande concernée.

Aucune limitation ne s'applique en cas de faute lourde ou intentionnelle, de dommage corporel, ni dans tout cas où la loi l'interdit. Les limitations prévues pour les professionnels ne s'appliquent pas aux consommateurs.

Article 20 - Assistance et disponibilité

KLV Lab ne fournit aucune astreinte permanente ni assistance garantie vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Les demandes d'assistance et de correction sont traitées dans un délai raisonnable selon leur nature et les disponibilités de KLV Lab.

Une intervention urgente à une date ou heure précise n'est garantie que si elle a été expressément acceptée dans le devis ou confirmée par écrit. Une indisponibilité temporaire du SFTP n'exonère pas KLV Lab de rétablir raisonnablement le service ou de proposer une solution adaptée.

Article 21 - Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La partie empêchée informe l'autre dès que possible. Les obligations affectées et les délais sont suspendus pendant la durée de l'empêchement.

Si l'empêchement devient définitif, la commande est résolue pour la partie non exécutée et les sommes correspondantes sont remboursées, sans indemnité supplémentaire. Une simple négligence ou un incident raisonnablement évitable ne constitue pas un cas de force majeure.

Article 22 - Données personnelles

Les données nécessaires à la demande, au devis, à la commande, au paiement, à la livraison et au support sont traitées par KLV Lab conformément à sa politique de confidentialité accessible sur le site klvlab.com. Le client peut exercer ses droits à l'adresse contact@klvlab.com.

Article 23 - Réclamations, droit applicable et litiges

Toute réclamation est adressée en priorité à support@klvlab.com, avec les références de la commande, une description précise du problème et les éléments utiles. Les parties recherchent de bonne foi une solution amiable.

Le contrat est soumis au droit français. La version française des CGV fait foi. Les commandes de clients établis à l'étranger sont acceptées au cas par cas. Le choix du droit français ne prive pas un consommateur résidant dans un autre pays des dispositions impératives dont il bénéficie en vertu de la loi applicable.

À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles légales ordinaires.

Article 24 - Dispositions finales

Les courriels, devis signés, factures, notifications et journaux techniques issus des systèmes utilisés par KLV Lab peuvent être produits comme éléments de preuve, sous réserve de toute preuve contraire admissible.

Si une disposition des CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeurent en vigueur. Le fait de ne pas se prévaloir ponctuellement d'un droit ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ANNEXE - FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

À compléter et à renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter d'une commande conclue à distance avec KLV Lab.

À l'attention de : KLV Lab - Léo BRANDAZZI, 9 rue Alfred Bruyas, 34000 Montpellier - support@klvlab.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

.....

Numéro et date du devis :

Date de conclusion du contrat :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

.....

Adresse électronique :

Date : Signature (en cas d'envoi sur papier) :

.....

Vous pouvez également exercer votre droit de rétractation par toute déclaration claire et dénuée d'ambiguïté adressée à support@klvlab.com avant l'expiration du délai légal.